

REGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
ADDITIF N° 88

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 31 mars 2018 à 10h00 au 6 avril 2018 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 2 :**

La Période de Jeu est uniquement réservée aux majeurs.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Il s'agit d'un jeu avec question.

Le nombre de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

6 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

Le premier gagnant tiré au sort remporte :

- **1 lot « 1 scooter 50 cc Peugeot 2T DJANGO Milky White et Blackcurrent »** d'une valeur unitaire de 1999 (mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) euros

Les modalités de réception du scooter seront communiquées ultérieurement au gagnant par la Société Organisatrice.

Tous les autres frais de mise à disposition du scooter ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice.

Les frais occasionnés par l'assurance du scooter ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. De même, tout autre frais généré par l'accomplissement de formalités éventuellement requises pour la conduite d'un tel scooter ne sera pas pris en charge par la Société Organisatrice.

Du deuxième au cinquième gagnant tiré au sort remporte :

- **1 lot « 1 Formation de conduite d'un scooter 125 cc dans une des écoles EASYMONNERET en Ile de France »** d'une valeur unitaire de 4980 (quatre mille neuf cent quatre-vingt) euros.

Cette formation comprend :

- un pré-stage de 2 heures de cours pratique ;
- un stage d'une journée (7 heures) comprenant des cours de théorie et des cours pratique sur un plateau et en circulation radioguidée ;

Le lot est valable uniquement jusqu'au 31 mars 2019. Un code sera envoyé au gagnant afin d'effectuer une réservation sur le site www.easymonneret.com pour la formation concernée en fonction des disponibilités de l'école.

Formation réservée aux conducteurs titulaires du permis B depuis plus de 2 ans au moment de l'inscription à la formation. *Voir conditions de participation détaillées sur le www.easymonneret.com.*